

SOULTZ-LES-BAINS

Bulletin Municipal



**BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES N°297**

Directeur de la publication
Guy SCHMITT

Comité de rédaction
Commune de Soultz-les-Bains

Impression :
Commune de Soultz-les-Bains

Mairie de Soultz-les-Bains
1, rue de Molsheim
Tél : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87
Courriel : mairie@soultz-les-bains.fr

Le Mot du Maire

L'esprit de Noël envahit votre maison et notre village, le traditionnel sapin prépare ses habits de fête et l'odeur de bredele et du vin chaud, nous accompagne en cette fin d'année.

Les guirlandes lumineuses prennent place autour sur nos maisons et dans les rues ou grimpent le long du cadre de la porte pour apporter un ton ludique et festif.

A travers les décorations, les festivités organisées, les émissions de télévision et notre solidarité qui s'exprime envers les personnes âgées ou isolées et les plus démunies, Noël nous permet en un instant de s'éloigner du quotidien :

*« J'ai entendu les cloches de Noël
J'ai écouté les vieux chants familiers
Et leurs mots puissants et doux rappellent
Paix sur Terre aux hommes de bonne volonté ! »
(Henry Wadsworth Longfellow)*

Ayons une pensée pour notre pays et nos concitoyens en difficulté, pour Berlin meurtrie dans sa chair, pour le Moyen-Orient en conflit et pour ces milliers de réfugiés jetés sur les routes de l'exode.

L'idée de solidarité humaine à notre échelle peut changer le monde. La solidarité, c'est d'abord un sentiment d'unité et de responsabilité commune, lien fraternel et une valeur sociale importante qui unissent le destin de tous les hommes, les uns aux autres. Nos rêves peuvent changer la face du monde mais pour cela, à nous d'agir.

L'engagement se fait dans l'action quotidienne, par aspiration personnelle, avec un retour du collectif. Engageons-nous pour être utile, pour donner un sens à sa vie, pour participer à un projet collectif, pour agir au quotidien et forcément pour donner un peu de son temps.

Bonne fête de Noël à toutes et à tous. Tous mes vœux de bonheur, de réussite, d'amour et d'excellente santé.

Votre Maire,



Guy SCHMITT

Liste des Assistantes Maternelles

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BERST Eliane	26, rue de Saverne	06.84.93.31.40
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
HECKER Marlyse	30, rue du Fort	03.88.38.34.37
LAUGEL Joëlle	6, rue des Vergers	06.50.58.43.47
LEHMANN Séverine	15, rue de Molsheim	03.69.81.13.23
MEYER Gabrielle	9, rue St Amand	06.71.61.11.59
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44

Le Relais d'Assistantes Maternelles

Le relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



Coordonnées du relais d'Assistantes Maternelles :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : ram@cc-molsheim-mutzig.fr

Permanence téléphonique

- **Lundi** de 9h00 à 14h00
- **Mercredi** de 9h00 à 12h00
- **Vendredi** de 12h00 à 14h00

Accueil au Public (uniquement sur rendez-vous)

- *Lundi de 13h00 à 16h30*
- *Mardi de 16h00 à 18h30*
- *Mercredi de 9h00 à 12h00*
- *Vendredi de 14h00 à 17h00*
- *1 Samedi par mois de 9h00 à 12h00*

FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera fermée du 19 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclus.

Toute l'équipe de la bibliothèque sera heureuse de vous accueillir lors des permanences à partir du 4 janvier 2017.



Collecte de Papiers / Plastiques :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

Le Vendredi 20 janvier 2017
Dès 4 heures du matin



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.



Les bennes de collectes pour le verre et les vêtements, rue du Moulin, Ont été temporairement déplacées sur le parking du Hall des Sports

Battue grands gibiers

L'Association de Chasse du STAHLBERG qui est titulaire du lot de chasse de notre Commune du 2 février 2015 au 1er février 2024 et est présidée par M. Patrick CLAUS, organisera des battues les dimanches :

Grands Gibiers :

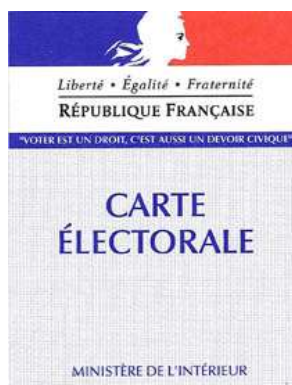
15 janvier 2017



Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

Il est à rappeler que la location de cette chasse (3 250 euros/an) est affectée de droit à l'entretien des chemins ruraux permettant en particulier de payer le fauchage annuel des accotements.

Inscription sur les listes électorales



La période d'inscription sur les listes électorales s'ouvre du 1er septembre au 31 décembre 2016 et donnera lieu à une refonte générale des listes d'électeurs de nationalité française ainsi qu'à la révision des deux listes électorales complémentaires des électeurs ressortissants de l'Union européenne résidant en France, l'une pour l'élection des représentants français au parlement européen et l'autre pour les élections municipales.

Les nouveaux arrivants sont priés de se faire inscrire à la Mairie aux heures de permanence du secrétariat.

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de 18 ans en 2016 ou atteignant cet âge avant le 1er Mars 2017 sont inscrits d'office sur la liste électorale. **Il leur appartient néanmoins de vérifier cette inscription pour éviter toute erreur.**

Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont reçues jusqu'au 31 décembre 2016.

Cette démarche est obligatoire pour pouvoir voter dans notre commune à partir du 1er mars 2017.

Prix de fleurissement - Palmarès 2016

Comme chaque année, un concours de fleurissement communal a été organisé par la Mairie. Le jury communal a sillonné à plusieurs reprises les rues de notre village pour attribuer les prix de fleurissement. Ont ainsi été primés :

Maison avec jardin visible de la rue

Premier prix : M et Mme DISS Antoine et Marie-Madeleine
Second prix : M. et Mme CHAUVET Jacky et Marie-Paule
Troisième prix : M. et Mme SPECHT Bernard et Germaine

Maison sans jardin ou jardin non visible de la rue :

Premier prix : M. et Mme BERST Etienne et Eliane
Second prix : M. et Mme HENG Jean-Pierre et Doris
Troisième prix : M. et Mme VELTEN Joseph et Patricia

Les prix seront remis à la réception du Nouvel An.



Concours de déguisement d'halloween

Ce fut la fête lundi soir et quelle fête ! Il faut dire aussi que ce n'est qu'une fois l'an qu'il est possible de se transformer en monstre sanguinaire ou squelette désossé en toute impunité !

Halloween est en passe de devenir une tradition locale à Sultz-les-Bains car tous les ans quand revient le mois de novembre et que la brume pénètre les maisons, monstres, fantômes et sorcières envahissent les rues en quête de bonbons et friandises.

Les habitants en ont fait obligeamment provision et déposé une chandelle allumée sur le rebord de fenêtre pour le signaler.

Venez, petits monstres et oubliez vos sorts !



Ensuite rendez-vous au hall des sports pour se réchauffer, se faire admirer, défiler et surtout goûter la soupe de la sorcière servie avec ses croustons et ses saucisses.

La recette est simple : des citrouilles, des pommes de terre, du céleri, de la crème fraîche, des épices et beaucoup d'huile de coude pour éplucher, découper et mixer tout ceci !

L'appétit étant de mise la marmite fut rapidement vidée.

L'ambiance était au top, les déguisements réussis et récompensés par un tirage au sort, tout conjurait pour passer une bonne soirée.

Aussi nous pouvons dire BRAVO aux vainqueurs se verront remettre une entrée à Europa Park valable pour la saison 2016 lors de la réception du Nouvel An de la Commune

Catégorie Maternelle

Hugo SERVOUIN
Jéna REISSER
Noélia KOEHLING

Catégorie Élémentaire

Lucas OSTERMANN
Philippe SCHWEITZER
Marina KOEHLING

Catégorie Collège

Louis LUTTMANN
Elisa MEUNIER
Jade VELTEN

Un auteur à découvrir absolument : Elena Ferrante

Le nouveau nom

Naples, années soixante. Le soir de son mariage, Lila comprend que son mari Stefano l'a trahie en s'associant aux frères Solara, les camorristes qui règnent sur le quartier et qu'elle déteste depuis son plus jeune âge. Pour Lila Cerullo, née pauvre et devenue riche en épousant l'épicier, c'est le début d'une période trouble : elle méprise son époux, refuse qu'il la touche, mais est obligée de céder. Elle travaille désormais dans la nouvelle boutique de sa belle-famille, tandis que Stefano inaugure un magasin de chaussures de la marque Cerullo en partenariat avec les Solara. De son côté, son amie Elena Greco, la narratrice, poursuit ses études au lycée et est éperdument amoureuse de Nino Sarratore, qu'elle connaît depuis l'enfance et qui fréquente à présent l'université. Quand l'été arrive, les deux amies partent pour Ischia avec la mère et la belle-sœur de Lila, car l'air de la mer doit l'aider à prendre des forces afin de donner un fils à Stefano. La famille Sarratore est...
Lire la suite



Naples, années soixante. Le soir de son mariage, Lila comprend que son mari Stefano l'a trahie en s'associant aux frères Solara, les camorristes qui règnent sur le quartier et qu'elle déteste depuis son plus jeune âge. Pour Lila Cerullo, née pauvre et devenue riche en épousant l'épicier, c'est le début d'une période trouble : elle méprise son époux, refuse qu'il la touche, mais est obligée de céder. Elle travaille désormais dans la nouvelle boutique de sa belle-famille, tandis que Stefano inaugure un magasin de chaussures de la marque Cerullo en partenariat avec les Solara. De son côté, son amie Elena Greco, la narratrice, poursuit ses études au lycée et est éperdument amoureuse de Nino Sarratore, qu'elle connaît depuis l'enfance et qui fréquente à présent l'université. Quand l'été arrive, les deux amies partent pour Ischia avec la mère et la belle-sœur de Lila, car l'air de la mer doit l'aider à prendre des forces afin de donner un fils à Stefano. La famille Sarratore est également en vacances à Ischia et bientôt Lila et Elena
revoient Nino.



Le nouveau nom est la suite de *L'amie prodigieuse*, qui évoque l'enfance et l'adolescence de Lila et Elena. Avec force et justesse, Elena Ferrante y poursuit sa reconstitution d'un monde, Naples et l'Italie, et d'une époque, des années cinquante à nos jours, donnant naissance à une saga romanesque au souffle unique.

A paraître :





Avec l'arrivée de l'hiver et les conditions climatiques difficiles, le Conseil Départemental du Bas-Rhin vous conseille de rester prudent et vigilant surtout au "petit-jour".

Le Conseil Départemental vous rappelle quelques conseils et qu'une route dégagée n'est pas forcément sans danger :

- ↪ prévoyez des délais de route plus longs
- ↪ équipez votre véhicule, dégager vos vitres et allumez vos feux
- ↪ adaptez votre vitesse aux conditions de circulation

Un petit guide édité par le Conseil Départemental est mis à votre disposition en mairie.

Il vous informe des dispositions de sécurité à prendre durant la saison hivernale à venir, inclut un plan du réseau routier départemental et indique les priorités de déneigement de celles-ci.



Dans tous les cas restez prudent, soyez vigilant, préparez vos déplacements et ne partez pas si les conditions météorologiques sont trop défavorables.

Déneigement



L'arrivée de l'hiver nous gratifiera certainement encore cette année d'une soudaine et abondante neige.

Si les services du Conseil Départemental du Bas-Rhin sont chargés de dégager les routes départementales, la Commune, assure, quant à elle, le déneigement des voies communales.

A l'aide d'un tracteur équipé d'une lame de déneigement, c'est M. Sylvain SCHMITT ou M. Christian FARNER, qui seront sur le pied de guerre tôt le matin pour rendre praticables les rues de notre village, notamment les secteurs pentus et les abords de

l'école.

Rappelons que la compétence du Maire, en la matière, est d'assurer la sûreté et la commodité du passage sur les voies publiques.

Toutefois, le déneigement des trottoirs et les accès aux propriétés incombe aux riverains [Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2212-2 modifié par loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 - art. 21)].

Aussi tout propriétaire est tenu de déblayer la neige ou de saler le plus rapidement possible devant sa propriété jusqu'au milieu de la chaussée.

A cet effet, la commune met à votre disposition dans chaque rue un bac contenant du sel de déneigement, dédié **uniquement** au déneigement des trottoirs et des rues.

Avec un stock de sel de déneigement, le traitement des routes devrait être assuré pour cet hiver.

Une attention particulière est demandée aux riverains des rues à fortes pentes (rue St Sébastien, rue des Vignes, rue de la Croix...)

Signalons enfin que le stationnement de véhicules sur la voie publique complique souvent les opérations de déneigement...



Pensez aussi à aider votre voisin, peut être moins valide ou plus âgé que vous. Un geste d'amitié et de fraternité qui peut se terminer devant un bon verre de vin chaud.

Le petit geste éco-citoyen du mois :

Déforestation, dérèglement climatique, pollution des nappes phréatiques, effondrement de la biodiversité, diminution des ressources énergétiques, etc... Nous connaissons tous les multiples problèmes qui mettent aujourd'hui notre planète et ses habitants en danger ; il est donc urgent de modifier notre mode de vie.

150 chefs d'Etat se sont engagés à agir lors de la COP21, (21ème Conférence sur le Climat à Paris), mais en réalité, les objectifs visés ne seront atteints que si toute la population mondiale y contribue...

Ainsi, nous sommes tous appelés à agir et changer certaines de nos habitudes : fermer le robinet quand je me brosse les dents, éteindre les lumières, éviter la voiture... Chacun de nos efforts seront une brique de la nouvelle société que nous allons devoir bâtir.

Voilà pourquoi nous allons essayer chaque mois de vous proposer un petit geste éco-citoyen. Changer notre façon de consommer, CHOISIR notre façon de consommer pour être acteurs de notre avenir.

Pour le mois de décembre donc, fêtes obligent :

« Décorations de Noël : j'économise l'électricité ! »

Pensons donc à remplacer nos anciennes guirlandes par des guirlandes à leds.

Et un dernier petit geste pour le plaisir :

Pour vos cadeaux de dernière minutes, pensez local !!! :

Une poterie, un parfum d'intérieur, du miel, du vin, du foie gras... A pieds ou à vélo, vous trouverez tout ce qu'il vous faut faire plaisir à ceux que vous aimez !



Devenir sapeur-pompier volontaire

Dès 16 ans, il est possible de s'engager comme sapeur-pompier volontaire et d'exercer les mêmes missions de secours que les professionnels. Le volontaire est formé aux gestes qui sauvent, à la lutte contre l'incendie et il est peu à peu engagé sur le terrain, au rythme de l'acquisition de ses compétences.

Cet engagement citoyen lui donne droit à des indemnités horaires et à une protection sociale spécifique. Il donne librement le temps qu'il a choisi et il peut rompre son engagement à tout moment.

Pour plus d'infos, veuillez contacter le Centre de Secours de Molsheim au 03.88.49.58.00.



Messe de Noël

La paroisse Saint Maurice informe l'ensemble des Sultzsois qu'une Messe des Familles est célébrée :

**le Samedi 24 décembre 2016 à 18h30
en l'Eglise Saint Maurice.**



Recette de saison : BUTTERBREDELE

Ingrédients :

- 250 g de farine
- 125 g de sucre
- 125 g de beurre
- 4 jaunes d'oeufs
- 1 jaune d'oeuf dilué dans un peu de lait pour dorer



Creuser une fontaine dans la farine, y mettre le sucre, les oeufs et le beurre coupé en morceaux.
Recouvrir de farine et bien malaxer le tout.
Former une boule et laisser reposer 2 heures.
Faire une abaisse mince et découper à l'emporte-pièce.
Dorer à l'oeuf et faire cuire 5 à 10 mn à four moyen (180° / th6) sur une tôle beurrée.

ASSOCIATION DON DU SANG - RECUP'SAPINS

Comme l'année précédente, l'association Don du Sang de Soultz les Bains vous propose de vous débarrasser de votre sapin de Noël en le brûlant en échange d'un euro.

Nous vous donnons rendez-vous le

14 janvier 2017 au hall des sports

Vous avez la possibilité de le ramener ou nous vous proposons de venir le récupérer devant votre domicile le Samedi après midi entre 15h30 et 17 heures. Pour cela il faut vous inscrire au préalable (avec le paiement de 1 Euro) à la Mairie **avant le 13 janvier 2016 à 12h00**.
Toute l'équipe de l'association Don du Sang vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



Don du sang : appel à la mobilisation avant les fêtes de fin d'année

L'Établissement Français du sang (EFS) lance un nouvel appel aux dons de sang à l'approche des fêtes de fin d'année.

Ce nouveau dispositif de campagne est relayé sur le web (réseaux sociaux, médias nationaux, vidéos sur les médias digitaux...) ainsi que par une vague de 450 spots diffusés à la radio.

L'EFS rappelle que 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour soigner les patients et que les besoins sont accrus en cette approche des fêtes de fin d'année, période « traditionnellement marquée par les départs en vacances, les épidémies saisonnières et les épisodes neigeux ».

Le site officiel de l'EFS permet à chaque personne souhaitant donner son sang de retrouver le lieu de collecte le plus proche .



Rappel :

Les dons du sang sont soumis à des conditions en lien avec la santé et l'âge du donneur. Lors de l'entretien préalable au don, il appartient à la personne habilitée d'apprécier la possibilité d'un don au regard des contre-indications du donneur ainsi que de la durée prévue du don.



La mini Soupe aux Jeux



matinée jeux de société
le samedi 21 janvier 2017 de 10h à 12h

ouverte aux enfants à partir de 6 ans
inscription à l'école

Au programme, comme d'habitude, jeux d'observation, de mémoire, de parcours, de lettres, de stratégie, de bluff...



et bien d'autres jeux encore ...

Informations sur la réglementation

La vente de tous pétards aux mineurs de moins de 12 ans est interdite. Seule la vente des pétards de catégorie C1-K1 est autorisée aux moins de 18 ans. Les autres catégories sont réservées aux adultes. Ces règles s'appliquent également aux achats en ligne.

Il est interdit d'introduire dans le Bas-Rhin des pétards achetés à l'étranger (sauf autorisation d'importation délivrée par les douanes). Les achats non autorisés peuvent être confisqués par les Douanes. Les contrevenants sont passibles de poursuites judiciaires.

Des contrôles sont effectués à la frontière avec l'Allemagne et dans les centres de tri.

Le transport de pétards dans les transports en commun (bus et tram) est interdit.

Si vous ne respectez pas ces consignes, vous êtes passible d'une sanction voire d'une condamnation.

Si vous blessez quelqu'un, vous ferez l'objet d'une enquête judiciaire avec garde à vue et présentation devant un magistrat.

En cas d'accident, les parents des auteurs mineurs sont responsables civilement et devront payer les dégâts causés par leurs enfants.

La vente de pétards est interdite sur la voie publique.

Eviter les risques : quelques conseils

- Si un jeune de moins de 18 ans veut faire exploser un pétard, la présence d'un parent ou d'un adulte est recommandée.
- Seule l'utilisation des pétards de catégorie C1 / K1 / F1 est autorisée aux mineurs.
- Un pétard allumé ne se garde pas en main : il doit être jeté au sol et à bonne distance des personnes et des biens.
- N'essayez pas de rallumer un pétard qui n'a pas explosé (mieux vaut le noyer dans une flaque d'eau pour que d'autres ne s'en servent plus).
- La fabrication artisanale d'engins explosifs est totalement interdite. Elle peut entraîner des poursuites judiciaires avec de lourdes amendes.

Le bruit gêne, respectez le voisinage.

En cas d'accident ou d'incendie

Ne mettez pas inutilement votre vie en danger :

- votre vie ne sera plus la même avec des blessures graves et irréversibles.
- vous pouvez être défiguré(e) : les brûlures du 2e et 3e degré laissent d'immenses cicatrices et déforment le visage.

Ne compromettez pas votre avenir :

- en ne pouvant plus exercer de métiers : la perte, même partielle, de la vue empêche de devenir pilote, conducteur, ne permet plus l'accès aux métiers d'intervention et de sécurité. La perte d'un doigt empêche de devenir artisan, musicien, DJ...
- en ne pouvant plus exercer votre sport favori.

Les blessures par explosion peuvent laisser vos mains dans un tel état que vous ne pourrez plus ni vous servir d'un portable ou d'un MP3, ni dans la vie quotidienne tenir un stylo ou une fourchette... Ce sera un handicap permanent

Adoptez un comportement responsable

- Respectez la réglementation, les consignes d'emploi.
- Sensibilisez vos proches et vos amis à l'importance des règles de prudence
- En cas d'accident, contactez les secours d'urgence **15 pour les urgences 17 pour la police 18 pour les pompiers**

Respectez ces conseils et faites-les partager autour de vous.

Vous ne serez pas ridicule en respectant ces règles : vous serez respecté(e) pour avoir fait votre possible pour préserver l'intégrité physique de vos proches, de vos amis, de vos voisins.

Pour information, en raison des nombreux accidents lors des fêtes de fin d'année dans le Bas-Rhin, des nouvelles restrictions ont été prises par arrêté préfectoral pour la période du 25 novembre 2016 au 15 janvier 2017, à savoir l'arrêté du 24 novembre 2016 portant réglementation, dans le département du Bas-Rhin, pendant la durée de l'état d'urgence, de la vente et de l'utilisation des artifices de divertissements et articles pyrotechniques



Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- ↪ Chaudières et chauffe-eau ;
- ↪ Poêles et cuisinières ;
- ↪ Cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- ↪ Appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- ↪ Groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- ↪ Engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- ↪ Braseros et barbecues ;
- ↪ Panneaux radiants à gaz ;
- ↪ Convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- ↪ Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- ↪ Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- ↪ Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- ↪ N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- ↪ Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- ↪ Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- ↪ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braseros, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- ↪ Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- ↪ Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

1. **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
2. **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
3. **Évacuez au plus vite** les locaux et bâtiments.
4. **Appelez les secours :**
 - 112 : Numéro unique d'urgence européen
 - 18 : Sapeurs-Pompiers
 - 15 : Samu
5. **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.



Les pratiques de désherbage des voiries et d'entretien des espaces communaux, peuvent gravement dégrader la qualité des ressources en eau si elles sont effectuées avec des produits chimiques. Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter les produits phytosanitaires et leurs produits de dégradation. Ces produits se retrouvent tôt ou tard dans le milieu naturel.



La Conseil Municipal de Soultz-les-Bains s'est pleinement engagé dans cette démarche.

Après un diagnostic réalisé par un organisme indépendant, les libellules sont attribuées aux communes et des panneaux d'entrée de ville leur sont offerts pour valoriser leur engagement

La Commune de Soultz-les-Bains a été récompensée pour sa démarche de suppression des produits phytosanitaires dans l'entretien de ses espaces verts. Cette récompense s'est concrétisée par la remise d'un certificat « Commune nature 3 libellules » (le plus haut niveau d'engagement) par la Région Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, lors d'une cérémonie organisée le 22 octobre 2016 à Turckheim.

Les services de la Commune ont supprimé totalement l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts.

Cette démarche de préservation de la qualité des ressources naturelles s'inscrit dans une volonté forte du Conseil Municipal. Elle a été mise en œuvre grâce à la gestion différenciée des espaces verts (entretien adapté en fonction de la nature, des plantes).

Pourquoi une libellule ?

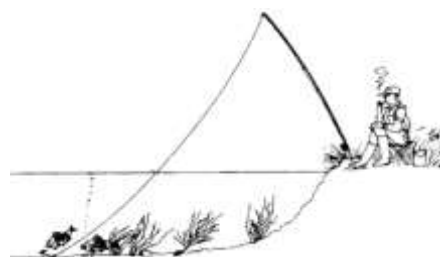
Cet insecte est un symbole de la bonne santé des milieux humides. On trouve des libellules près des cours d'eau et des étangs lorsqu'une certaine qualité de l'eau est préservée. C'est un animal fragile et élégant, un des innombrables trésors de la biodiversité en Alsace



AAPPMA de Sultz-les-Bains : Vente de Cartes de pêche

Un petit aperçu du programme pour 2017

- Vente de carte de pêche à l'étang de 10h00 à 11h45
 - Dimanche 8 et 22 janvier 2017
 - Dimanche 12 et 26 février 2017
 - Dimanche 4 mars 2017
- Pêche en rivière :
 - Ouverture de la pêche à la truite : 11 mars 2017



Ruelles du quartier de l'église : un couac inattendu

Tout était prêt pour la pose des enrobés dans les dernières ruelles du quartier de l'Eglise et de la rue de la Paix.

Cependant, un gravillon s'est mis dans les rouages de notre entreprise locale « Transroute », aujourd'hui « Eiffage Routes Nord Est ».

Division par deux de la gratification de fin d'année : les salariés en grève



Ce mercredi matin, les salariés du groupe Eiffage routes (anciennement Transroute) à Wolxheim, près de Molsheim, étaient en grève. Ils ont appris lors d'une réunion à 7 h que leur gratification de fin d'année serait divisée par deux cette année. Des discussions sont en cours entre représentants du personnel et direction régionale du groupe, à l'origine de cette décision. Le mouvement est suivi par

Un chantier à terminer en 2017.

Nous nous excusons encore de la gêne occasionnée, indépendante de notre volonté.

Grand froid : ce qu'il faut savoir

Qu'appelle-t-on « **grand froid** » ?

Il s'agit d'un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique et qui dure au moins deux jours. Le ministère des Affaires sociales et de la Santé rappelle le dispositif mis en place au niveau national et régional pour prévenir les risques liés au froid.



L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) donne des conseils pratiques en préconisant en particulier :

- D'ajouter par-dessus ses vêtements chauds, un coupe-vent imperméable, de couvrir mains, pieds, tête et cou ;
- De prêter une attention accrue aux enfants et aux personnes âgées ;
- De limiter les efforts physiques ;
- De ne pas surchauffer son appartement et de vérifier sa bonne ventilation pour éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone ;
- D'appeler le 115, si l'on remarque une personne sans abri en difficulté.

Par ailleurs, le ministère du Travail rappelle que les employeurs doivent protéger leurs salariés exposés au froid en procurant aux salariés des équipements de protection adaptés, en limitant le temps de travail au froid avec mise à disposition de boissons chaudes dans un local de repos chauffé ou encore en installant par exemple des chauffages par rayonnement infrarouge.

CONGES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Nos Secrétaires de Mairie M. Stéphane SCHAAL et Mlle Alexandra THOMAS sont en congé du 23 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclus.

La Mairie sera néanmoins exceptionnellement ouverte :

- ↔ Mardi 27 décembre 2016 de 18h30 à 20h30
 - ↔ Mercredi 28 décembre 2016 de 18h30 à 20h30
 - ↔ Samedi 31 décembre 2016 de 16h00 à 18h00,
- Date limite d'inscription sur la liste électorale**



Vous pouvez également nous contacter par fax, par mail ou laisser un message sur le répondeur téléphonique.

**Le Maire, ses Adjointes, le Conseil Municipal
et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent
d'heureuses fêtes de fin d'année.**

**Que la nouvelle année 2017 qui se présente à notre porte
vous apporte la Santé, le Bonheur et la Prospérité**



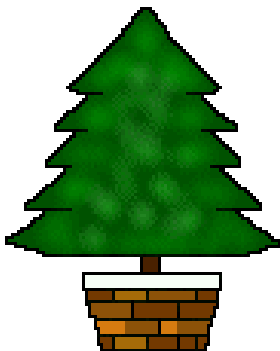


ASSOCIATION DON DU SANG SOULTZ LES BAINS

Récup'Sapins 2017

Samedi 14 janvier 2017

à partir de 17h00



Comme l'année précédente, **l'Association Don du Sang** de Soultz les Bains vous propose la crémation de votre sapin de Noël en échange d'**1 euro**.

Nous vous donnons rendez-vous le **samedi 14 janvier 2017** à partir de 17h00 au **hall des sports**.

L'allumage des sapins sera donné à 18h00.

Un verre de vin chaud vous sera offert.

Vous avez la possibilité de le ramener ou nous vous proposons de venir le récupérer devant votre domicile à partir de 15h00. Pour cela il faut vous inscrire au préalable (avec le paiement de 1 euro) à la Mairie avant le **13 janvier 2017**.

Toute l'équipe du Don du sang vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

✂

INSCRIPTION RECUPI'SAPIN
14 janvier 2017

À retourner à la Mairie avant le 13 janvier 2017 *avec le paiement d'un euro*.

Nom : Prénom.....

Adresse :

SE FAIRE AIDER



POUR MIEUX APPRENDRE

La bibliothèque municipale de SOULTZ LES BAINS propose aux élèves de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} une aide aux devoirs, à l'oral ou à l'écrit, un vendredi soir par mois depuis le mois d'octobre.

Amenez vos cahiers, vos livres, vos fichiers d'exercices... et nous vous



aiderons dans la mesure de nos moyens !

En 2017, nous vous attendons vendredi le 13 janvier, le 10 février et le 17 mars de 17h30 à 18h30 (une heure pendant les horaires d'ouverture de la bibliothèque).

Nous comptons sur vous pour que cette aide devienne pérenne !





Etat-Civil

de la Commune de Soultz-les-Bains

Année 2016



NAISSANCES

SCHWITZER Anna
De **SCHWITZER** Jérôme
et de **FAUST** Laura
Le 7 mars 2016 à Strasbourg

BECHTLE Lucie
de **BECHTLE** Sébastien
et de **MUNSCH** Amélie
Le 9 juillet 2016 à Schiltigheim

MAHR Antoine
de **MAHR** Pierre
et de **BONNET** Aurore
Le 22 août 2016 à Strasbourg

NEUSCH Léo
de **NEUSCH** Loïc
et de **TRUCHET** Jennifer
Le 6 septembre 2016 à Schiltigheim

ROSA DA SILVA Matias
de **FIGUEIRO DA SILVA** Paulo
et de **DE JESUS ROSA DA SILVA** Luisa Maria
Le 24 novembre 2016 à Schiltigheim

BURKHARDT Ryan
de **BURKARDT** Arnaud
et de **DURNER** Virginie
Le 21 août 2016 à Schiltigheim

ARLEN Rose
de **ARLEN** Anthony
et de **PERRIN** Marie
Le 22 août 2016 à Schiltigheim

PFRIMMER Anaé
de **PFRIMMER** Yves
et de **TAILLIEZ** Mathilde
Le 11 septembre 2016 à Saverne

VISCHI Arthur
de **VISCHI** Michel
et de **BOULAY** Samantha
Le 2 décembre 2016 à Strasbourg

MARIAGE

WERLÉ André et
HELLER Simone
Le 28 mai 2016 à Soultz-les-Bains

WEISS Olivier et
GOEFFT Marie-Odile
Le 16 JUIN 2016 à Soultz-les-Bains

MAYER Joffrey et
WEYANT Camille
Le 13 août 2016 à Soultz-les-Bains

SANREY Romain et
PRUNIER Julliane
Le 11 juin 2016 à Soultz-les-Bains

SCHIRMANN Yves et
BILD Véronique
Le 16 juillet 2016 à Soultz-les-Bains



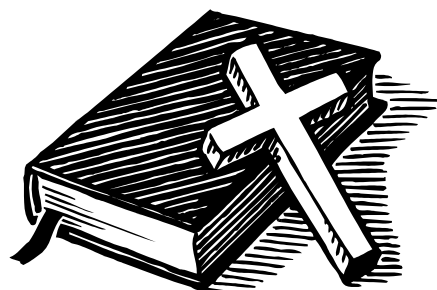
DECES de Soultzois

FARNER Guillaume dit Willy
Le 12 février 2016 à Soultz-les-Bains
A l'âge de 74 ans

DUPRE Alain
Le 10 mars 2016 à Soultz-les-Bains
A l'âge de 76 ans

SCHMITT Marie Hélène
Le 22 novembre 2016 à Strasbourg
A l'âge de 90 ans

JORKOWITZ Maria Stéphanie **veuve ENSMINGER**
Le 17 décembre 2016 à Soultz-les-Bains
A l'âge de 92 ans



DECES de personnes natives de Soultz-les-Bains



BUCHMANN Marie
Le 18 juillet 2016 à Strasbourg
A l'âge de 93 ans

STERN Marie **veuve HETTIG**
Le 21 juillet 2016 à Molsheim
A l'âge de 99 ans

MAEHREL Joseph
Le 25 juillet 2016 à Marlenheim
A l'âge de 85 ans